

Table des matières

Sommaire	5
Introduction générale	7
Quel régime d'imposition pour les petites et moyennes entreprises en Belgique ?	9
Edoardo TRAVERSA Kim VAN DE VELDEN Sébastien WOLFF	
Introduction	9
1. <i>En quoi les régimes d'imposition des entreprises diffèrent ?</i> <i>Analyse de la législation en vigueur</i>	11
1.1. Régime de l'impôt des personnes physiques	11
1.1.1. Présentation générale	11
1.1.2. Les traits marquants du calcul de l'impôt des personnes physiques	12
1.2. Régime des revenus soumis à l'impôt des sociétés	15
1.2.1. Présentation générale	15
1.2.2. Les incitants fiscaux pour les sociétés	17
2. <i>Les PME sont-elles effectivement plus taxées que les autres sociétés ? Tentative de justification des mesures dérogatoires en faveur des PME</i>	27
2.1. Les différences d'imposition effective justifient-elles un taux réduit ?	27
2.1.1. Études précédentes et simulation	27
2.1.2. Coût et effet du taux réduit	31
2.2. Le taux majoré des intérêts notionnels	33
2.3. Les incitants fiscaux en matière de recherche et développement	39
3. <i>Faut-il favoriser les PME par rapport aux entreprises personnelles ?</i>	47
3.1. Les raisons parafiscales du passage en société	47

3.2. Garantir la neutralité fiscale du choix de la forme d'entreprise : exemple de droit comparé	56
4. <i>Faut-il un régime spécifique d'imposition des PME ?</i>	57
4.1. La préservation de la neutralité fiscale du choix de la forme d'exercice de l'activité	58
4.1.1. Globalisation et transparence des revenus : une fausse bonne idée ?	59
4.1.2. Améliorer l'imposition duale : pistes alternatives inspirées du droit comparé	61
4.1.3. Résoudre le vrai problème : l'impact des cotisations sociales	62
4.2. L'application de l'ISOC aux PME et aux autres sociétés : vers un régime partiellement ou intégralement différencié ?	63
Impôt des sociétés : actualités 2014-2015	67
Michel DE WOLF	
Introduction	67
1. <i>Dispositions spécifiques aux sociétés</i>	67
1.1. Assujettissement d'une partie des intercommunales à l'impôt des sociétés	67
1.2. <i>Tax shelter</i> pour œuvres audio-visuelles	69
1.3. Dépenses non admises	70
1.4. Intérêts notionnels	71
1.5. Déduction des pertes antérieures	71
1.6. Déduction pour investissement	72
1.7. Quotité forfaitaire d'impôt étranger	72
1.8. Impôt minimum dit <i>fairness tax</i>	72
1.9. Cotisation INASTI	75
1.10. Réorganisations	75
1.11. Réserve de liquidation	75
1.12. Libre-circulation des dividendes	79
1.13. Sociétés d'investissement	79
2. <i>Dispositions communes aux personnes physiques, morales et sociétés, et dispositions diverses</i>	80
2.1. I.Soc. ou I.P.M.	80
2.2. Titres-repas	80
2.3. Frais propres à l'employeur ou à l'entreprise	81

2.4. Exonération pour passif social	81
2.5. Frais professionnels	82
2.6. Revenus de la concession d'emplacements pour antennes GSM	83
2.7. Taxation étalée des plus-values	84
2.8. Cotisation distincte (anciennement) de 309 %	85
2.9. Libéralités donnant lieu à avantage fiscal	88
2.10. Aides agricoles	88
2.11. Précompte mobilier	88
2.12. Dispenses de versement du précompte professionnel	89
2.13. Taxes additionnelles provinciales et communales	90
2.14. Abus fiscal	91
2.15. Indexations et coefficients exercice d'imposition 2015	92
2.16. Indexations et coefficients exercice d'imposition 2016	93
L'impact des avis de la Commission des Normes comptables sur la détermination du bénéfice imposable des sociétés	95
Laurence PINTE	
1. <i>L'incidence fiscale des avis de la CNC : les conséquences d'un choix</i>	96
1.1. Le droit comptable n'a pas pour objectif mais pour effet de déterminer la base imposable des sociétés	96
1.2. Le droit comptable belge est issu de la transposition des directives européennes et doit par conséquent être interprété à la lumière de la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (C.J.U.E.)	98
1.3. La CNC ne dit pas le droit comptable mais l'interprète sous le contrôle des cours et tribunaux	99
1.4. La CNC n'a aucune compétence fiscale	101
1.5. Conclusions : un système cohérent mais fragile	103
2. <i>L'incidence des avis de la CNC sur le plan fiscal</i>	104
2.1. L'avis 126/17 sur les acquisitions à titre (quasi) gratuit	104
2.2. L'avis 2012/17 sur la reconnaissance des produits et des charges	106
2.3. L'avis 151/2 : « Imputation dans le chef de l'actionnaire d'un remboursement de capital, d'une prime d'émission ou d'une répartition de réserves »	108
3. <i>L'influence du droit fiscal sur les travaux de la CNC</i>	109
Conclusion	112

Réflexions impertinentes et questions d'actualité en matière de frais professionnels	115
Pierre-François COPPENS	
La <i>Fairness Tax</i> : une cotisation distincte discutée et discutable	155
Vincent DENIS	
Olivier HERMAND	
Introduction	155
1. <i>Aspects théoriques</i>	156
1.1. Cotisation distincte	156
1.2. Champ d'application	157
2. <i>Calcul de la taxe</i>	159
2.1. Méthode de calcul complexe	159
2.2. Établissements belges de sociétés étrangères	160
3. <i>Une taxe discutée et discutable</i>	160
3.1. Critiques générales	160
3.1.1. Idée erronée de la notion d'abus	160
3.1.2. La <i>Fairness Tax</i> manquera dans la plupart des cas son objectif	161
3.1.3. Dispositif complexe générant de l'insécurité juridique	163
3.2. Infraction au droit constitutionnel belge et violation du principe d'égalité et de non-discrimination en matière fiscale	166
3.2.1. Le « tout ou rien »	167
3.2.2. L'impact des autres déductions fiscales	167
3.3. Infraction au droit conventionnel et au principe d'exemption des bénéficiaires attribués à l'établissement étranger	169
3.4. Infraction au droit européen	170
3.4.1. Directive mère-filiale	170
3.4.2. Directive fusion	171
3.4.3. Libertés fondamentales européennes	172
3.5. Recours à l'encontre de la <i>Fairness Tax</i>	173
3.5.1. Recours en annulation devant la Cour constitutionnelle	173
3.5.2. Procédure d'infraction initiée par la Commission européenne ?	177
4. <i>Quel avenir ?</i>	178

Le plan d'action BEPS de l'OCDE et les développements récents en matière de lutte contre l'évasion fiscale internationale	179
Edoardo TRAVERSA	
Matthieu POSSOZ	
Introduction	179
1. <i>Principales caractéristiques du projet BEPS</i>	181
1.1. Une mise en œuvre rapide soutenue par une grande diversité d'acteurs	181
1.2. Quinze actions structurées en trois piliers	182
1.3. Normes juridiques visées par le projet	184
2. <i>Action 2 – Neutraliser les effets des montages hybrides</i>	185
2.1. La notion de « montages hybrides »	185
2.2. Création de <i>linking rules</i>	186
2.3. Changements proposés concernant les législations nationales	187
2.3.1. Cas D-NI (déduction/non incorporation dans la base imposable)	187
2.3.2. Cas D-D (double déduction)	190
2.4. Changements proposés au Modèle de convention fiscale	191
2.5. Changements proposés à la directive mère-filiale	192
3. <i>Action 6 : Utilisation abusive des conventions</i>	193
3.1. Contexte et rapport du 16 septembre 2014	193
3.2. Changements proposés au Modèle de convention fiscale	194
3.2.1. Limitation des avantages	195
3.2.2. Abus du taux réduit d'imposition à la source sur les dividendes	198
3.2.3. Clause anti-abus générale	200
3.2.4. Autres Changements proposés	203
3.3. Clauses anti-abus spécifiques proposées aux législateurs nationaux	204
3.4. Nouvelle disposition anti-abus générale contenue dans la directive mère-filiale	204
4. <i>Action 13 – Développer la transparence pour les administrations fiscales et accroître la certitude et la lisibilité pour les contribuables grâce à une amélioration de la documentation des prix de transfert et à l'élaboration d'un modèle-type de communication d'informations pays par pays</i>	209

4.1. Importance des prix de transfert et nécessité d'adopter des standards internationaux	209
4.2. De nouvelles exigences en matière de documentation de prix de transferts pour les groupes multinationaux	212
4.3. Questions pratiques liées à la fourniture des informations	213
5. <i>La Norme d'échange automatique de renseignements relatifs au compte financiers</i>	214
Conclusion	219
Quelques réflexions sur l'abus fiscal international	223
Philippe MALHERBE	
Introduction	223
1. <i>Les « montages » « hybrides »</i>	226
1.1. BEPS	226
1.2. U.E.	227
2. <i>Double non-imposition</i>	228
2.1. BEPS	229
2.1.1. Clauses anti-abus	230
2.1.2. Traité multilatéral	233
2.2. U.E.	234
2.2.1. Texte	236
2.2.2. Base légale	238
2.2.3. Glose	238
3. <i>Transposition</i>	248
Conclusion et perspectives	249
Fiscal state aid and corporate tax measures : an overview of selected recent cases	251
Flavia TOMAT	
Introduction	251
1. <i>The selectivity analysis</i>	251
2. <i>The difficult exercise of identifying the reference system and carrying out the "comparability-test" for corporate tax measures</i>	253
3. <i>Tax rulings practice and multinational companies : a re-vamp ?</i>	260
Conclusions	265